

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

#### Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 79, chemin Desjardins

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01 et tel qu'indiqué dans la grille de spécification, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 21 janvier 2025 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure visant le pourcentage d'occupation maximal au sol du bâtiment dépassera le 15% permis, ainsi l'agrandissement au sol passera de 15,5% (droit acquis) à 17,48%.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de décembre de l'année deux-mille-vingt-quatre.



---

Mario Allen  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 19ième jour de décembre deux-mille-vingt-quatre.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 19<sup>ième</sup> jour de décembre deux-mille-vingt-quatre.



---

Mario Allen  
Directeur général